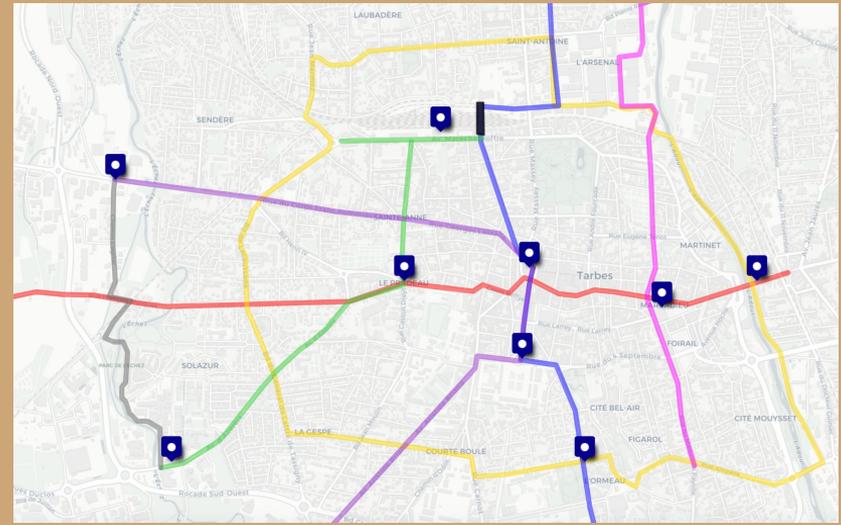


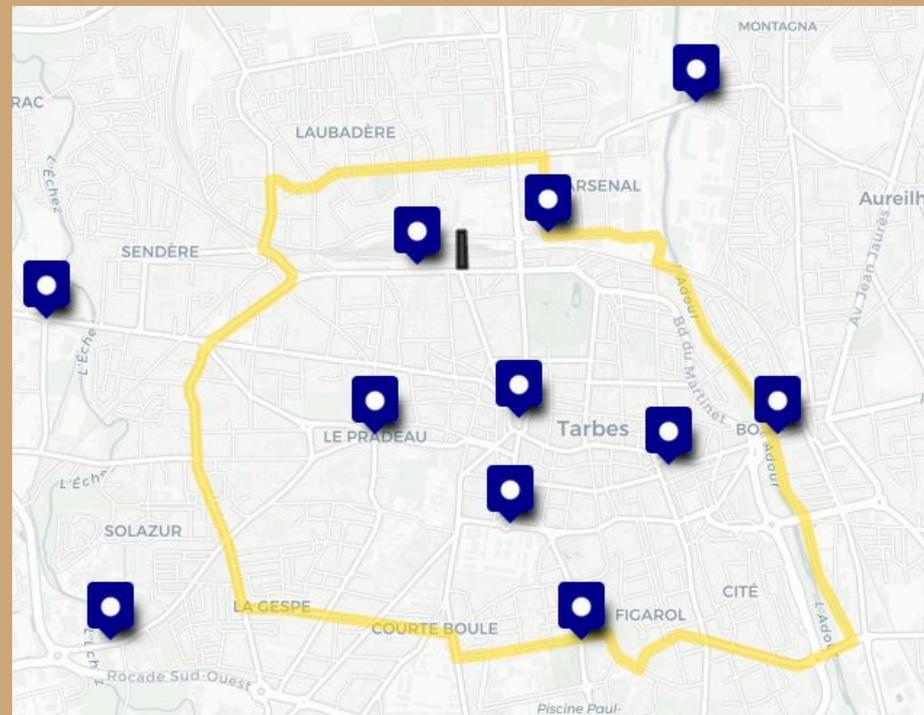
Voie jaune

Tour de Tarbes



Voie jaune

Tour de Tarbes

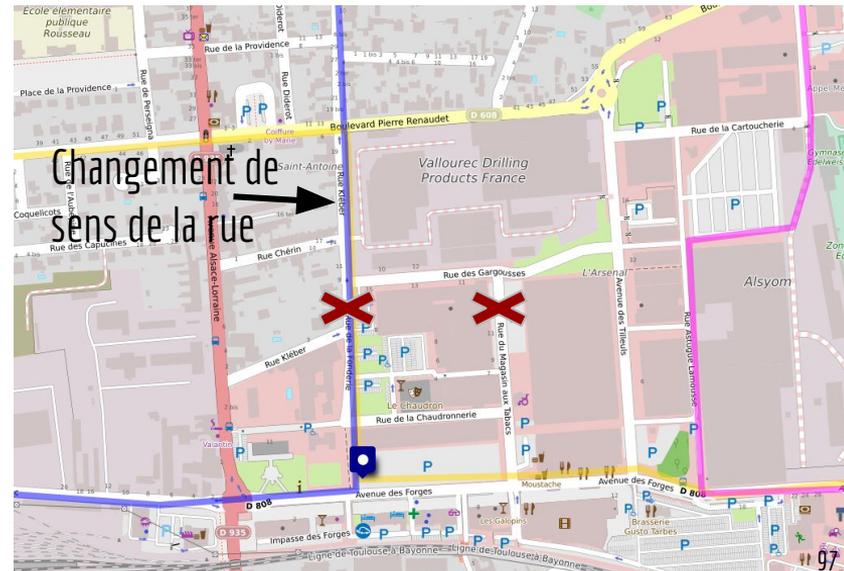
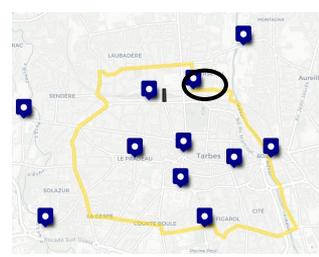


Voie jaune - Arsenal - Rues Kléber & de la Fonderie

Proposition :

Création de **2 filtres modaux** permettant le report de la circulation motorisée sur l'av. Alsace-Lorraine et celle des Tilleuls et empêchant les raccourcis par le quartier de l'Arsenal : création d'un quartier apaisé

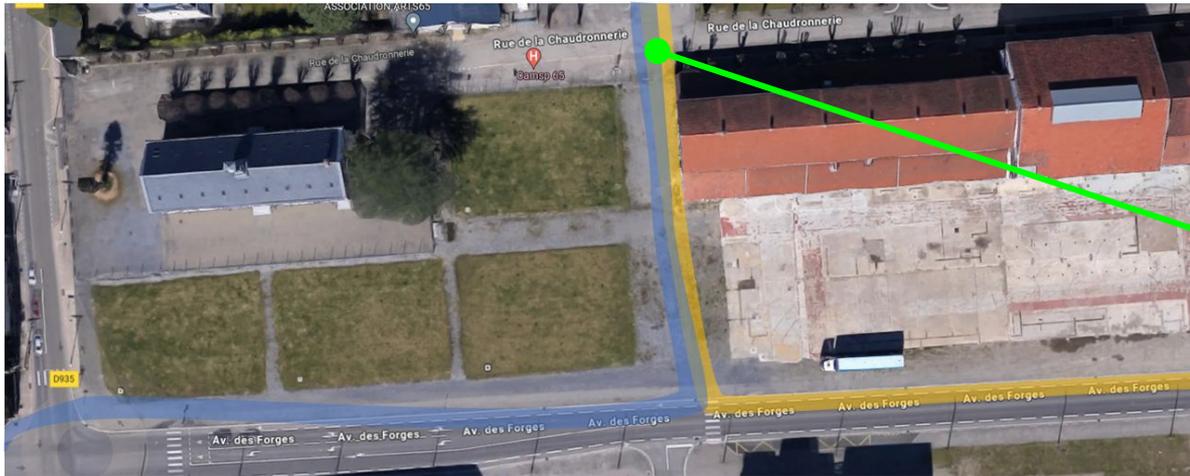
Permet toujours d'accéder au restaurant d'entreprises, à Vallourec, et à toutes les commodités présentes dans le quartier



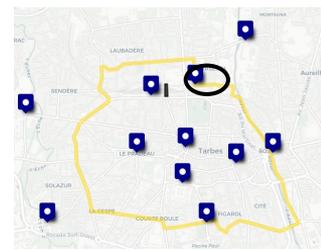
Voie jaune - Arsenal - Accès rue de la Fonderie



Proposition : Résorption de la coupure urbaine entre l'avenue des Forges et la rue de la Chaudronnerie avec création d'une piste cyclable

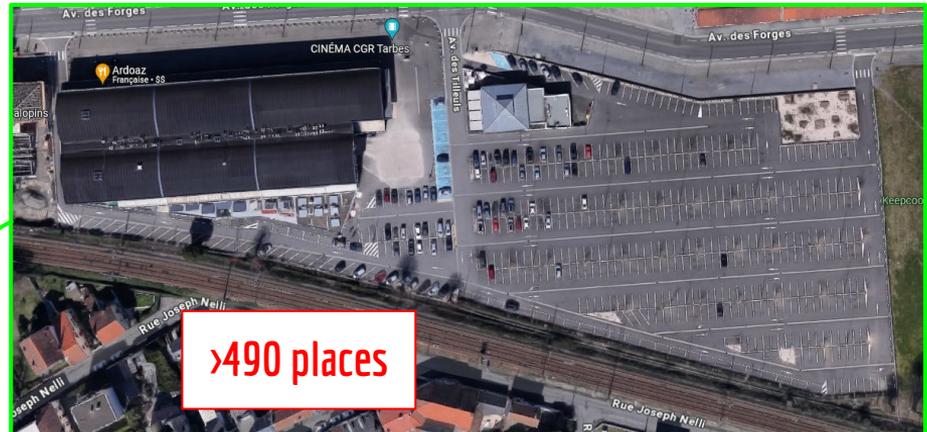


Voie jaune - Arsenal - Avenue des Forges



Proposition : piste cyclable côté Nord qui dessert les commerces, l'Usine des Sports. Besoin d'une traversée sécurisée pour accéder au CGR, Galopins, Big Burger, etc. Permet de desservir la **voie bleue** et la **voie rose**

⇒ Besoin de faire respecter les aménagements cyclables (*actuellement stationnement régulier sur BC et trottoirs*) en verbalisant les mauvais stationnements : il y a **>490 places** (sans compter le terrain vague qui permet de garer autant de voitures)



Voie jaune - Pont Nelli (Av. des Forges)

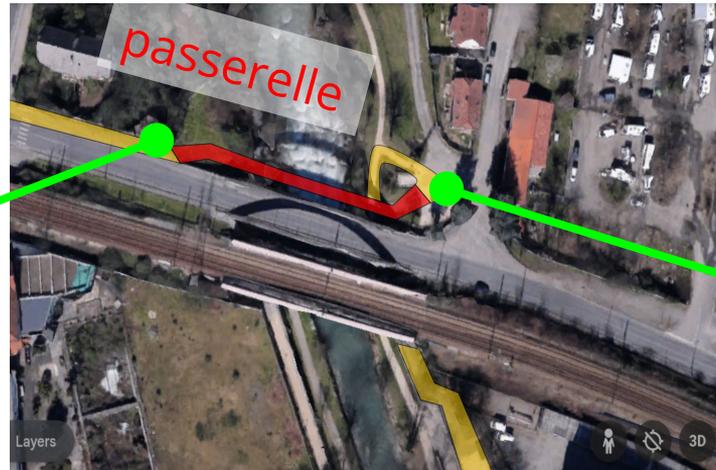
Pont au dessus de l'Adour le long de la voie ferrée : connection Arsenal de Tarbes / Aureilhan - Sud ainsi qu'avec le Caminadour

Proposition :

- Pose d'une passerelle vélo sur le pont existant, en encorbellement côté nord si sa structure le permet



Situation côté Arsenal



Situation côté Aureilhan

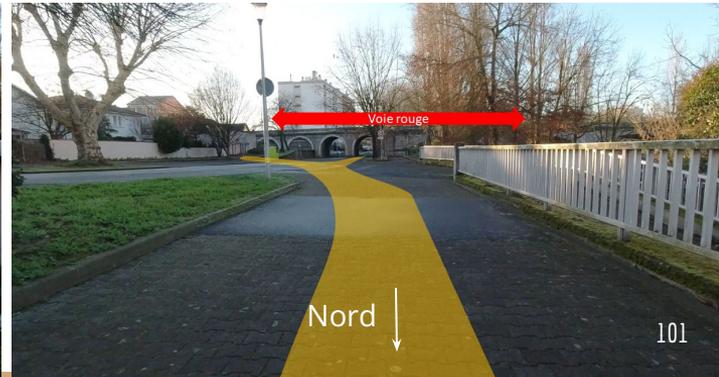
Voie jaune - Bords d'Adour



La promenade Bord d'Adour circule en surplomb du Caminadour depuis le Vieux Pont (av. de la Marne) jusqu'au Pont Nelli (av. des Forges)

Proposition :

- Réutilisation en l'état comme PC bidirectionnelle de la rocade cyclable de Tarbes
- Continuité cyclable sur les rues traversées + retrait des obstacles dangereux et sauts de trottoir



Voie jaune - Traversée rue Anselme Frogé

Rue peu fréquentée coupant la trajectoire de la promenade Bord d'Adour par où passerait la voie jaune. Il y a une priorité aux voitures rue Anselme Frogé et deux trottoirs avec obstacles → rupture de fluidité et dangereux



Proposition :

- Passage rehaussé de trottoir à trottoir
- Priorité aux cyclistes circulant sur le bord d'Adour



Exemple Néerlandais



Zone à rehausser

Obstacles dangereux

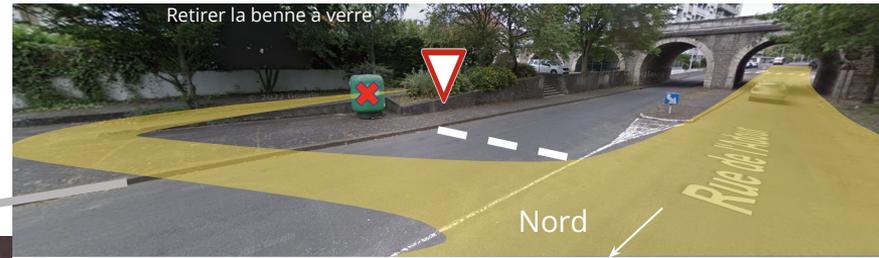
Voie jaune - Pont de la Marne

Point de rencontre entre les voies jaunes et rouges \Rightarrow point nodal très important du réseau



Proposition :

- Améliorer la rampe d'accès au parking
- Céder le passage voiture / priorité vélo sur la rue de l'Adour vers la **voie rouge**



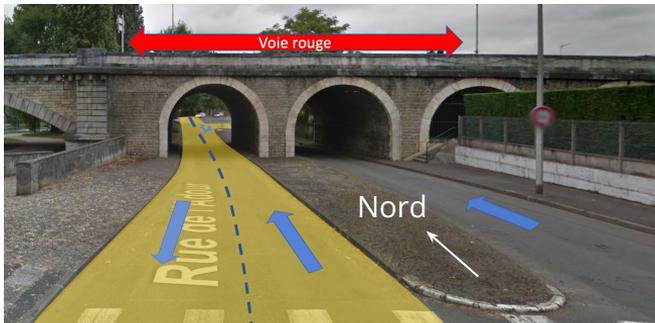
Voie jaune - Rue de l'Adour / sud-est

Rue très large et peu fréquentée desservant une zone artisanale et quelques logements à proximité du Caminadour



Proposition :

- Passage de toute la rue de l'adour en **sens unique** sud → nord
- Piste cyclable bi-directionnelle sur le côté **ouest** de la chaussée
- Dernière arche du Vieux Pont (*av. de la Marne*) réservée à la piste cyclable



Voie jaune - Pont Alstom

Dernier franchissement de l'Adour au sud de Tarbes, pont suivant à 3 km



Proposition :

- Installation d'une passerelle vélo sur le pont existant si sa structure le permet

Ex : pont du Mal Leclerc - Olivet (45)



Voie jaune - Giratoire Alstom

Giratoire **très accidentogène** de la rocade de Tarbes. Passage obligé pour se rendre à Tarbes depuis Alstom (*env. 100 vélotaffeurs en croissance forte*), Soues, Rue du Dr Guinier



Proposition :

- Traversée du bd J-R Paul en site propre protégé à distance du giratoire
- Priorité vélo par feu à détection de présence



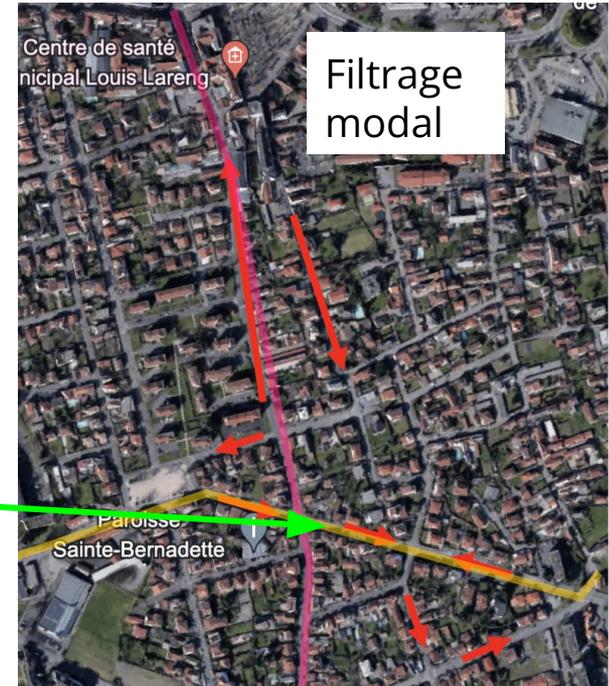
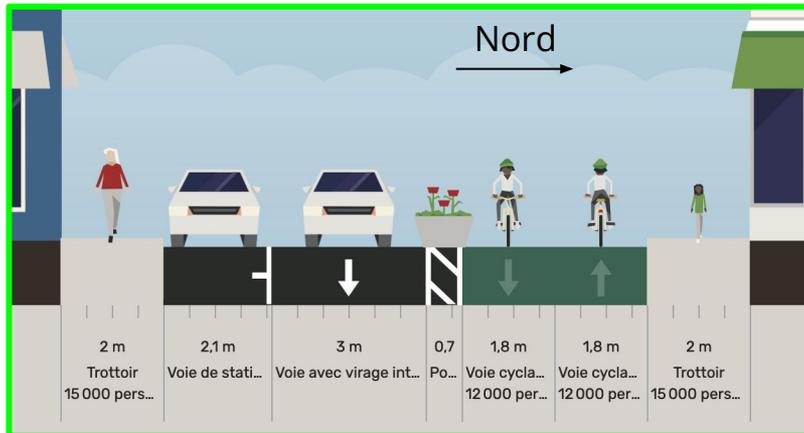
Capteur dans la chaussée

Voie jaune - Rue Ampère

Rue étroite, utilisée comme raccourci en voiture

Proposition :

- Piste bidirectionnelle côté nord de la rue
- Mise en sens unique pour un filtrage modal de la rue



Voie jaune - *Ecole primaire Ormeau*

Place rond point à proximité immédiate d'une école et traversée compliquée pour rejoindre le secteur Bel Air

- Propositions :**
- 1: Contournement de l'école par le nord
 - 2: Traversée de l'école à vélo (*ça se fait dans d'autres pays*)



Voie jaune - Rue P. Langevin/Bel-Air/Lycée M. Curie



Rues Georges Ledormeur & Paul Langevin à double sens + 1 voie de stationnement → très étroites

Proposition : Passage à sens unique et passage de la partie sud de la chaussée en piste bidirectionnelle vélo, priorité vélo au croisement avec la rue Joliot Curie & Chemin de l'Ormeau



Avenue de Huesca

Bande bitumée de 24m de large,
sans utilité apparente



Propositions :

- Passage à **sens unique** nord → sud de l'avenue
- Création d'une coulée verte :
 - débitumage de 0,5 hectare,
 - création d'un parc / plantation d'une forêt urbaine
- Piste du réseau secondaire qui rejoint le rond-point de Bagnères

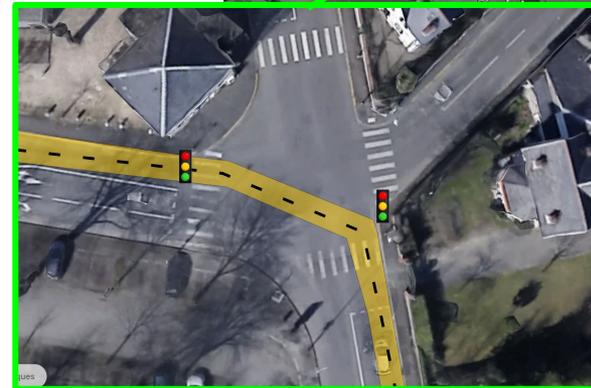
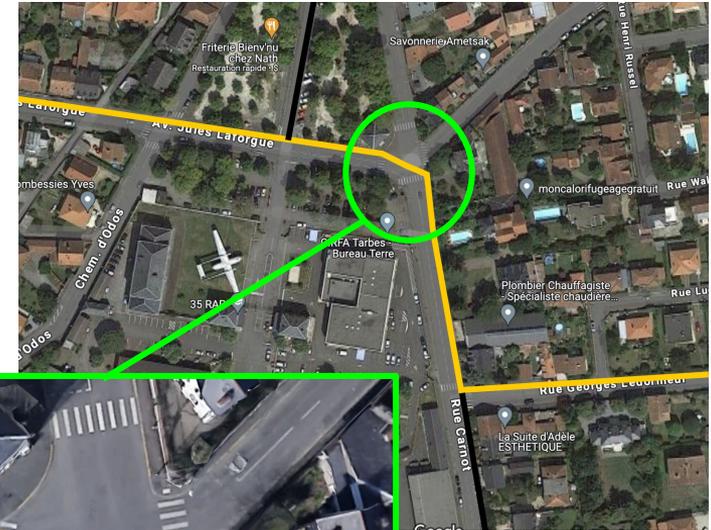


Voie jaune - Rue Carnot - Avenue Jules Laforgue

Contournement du 35ème régiment de parachutistes, zone à très grande capacité de parking

Proposition :

- Fermeture de l'allée du 24ème régiment d'artillerie aux voitures → piste du réseau secondaire qui rejoint le croisement avenue Aristide Briand et l'avenue du Régiment de Bigorre
- Feu du carrefour rue Carnot & av. Jules Laforgues avec une temporisation réservée au franchissement piéton & vélo



Voie jaune - Avenue Jules Laforgue



Rue extrêmement large avec stationnement bilatéral empiétant régulièrement sur le trottoir (vitesses trop élevées → peur d'un arrachage de rétroviseur ?)

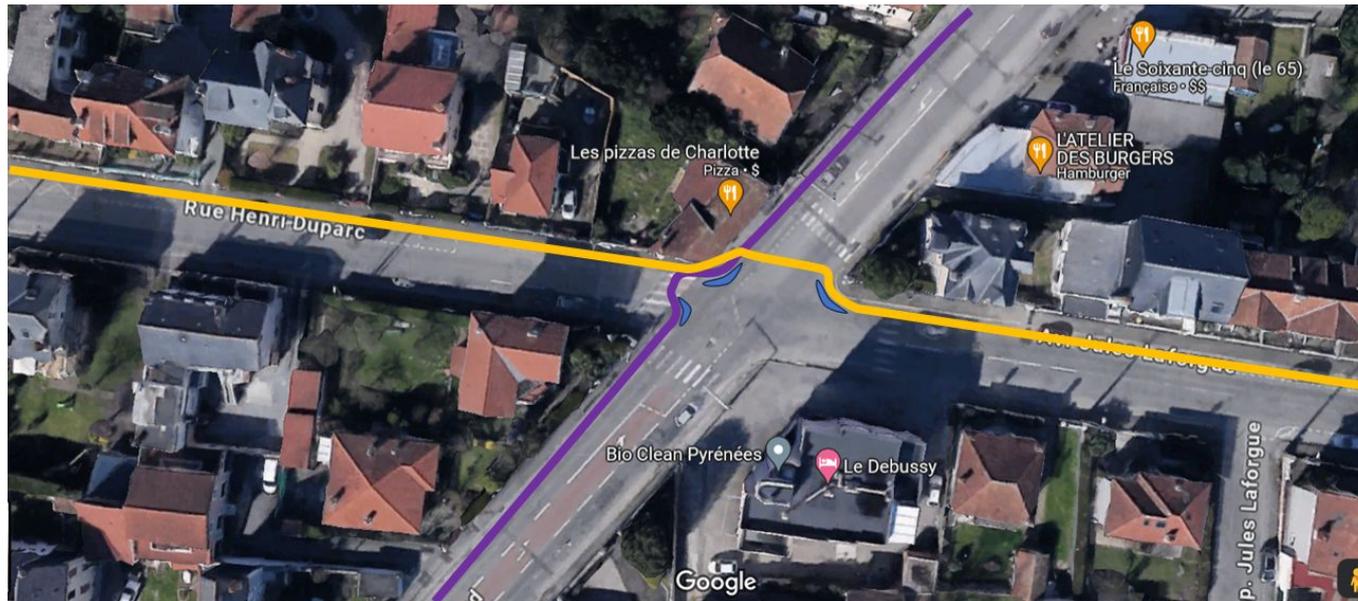
Proposition : PC bidir côté nord et :
soit suppression d'1 voie de stationnement,
soit mise à sens unique (Laforgue & Moules)



Voie jaune - *Croisement avec av. Aristide Briand*



Proposition : Carrefour à la hollandaise avec îlots protecteurs. Croisement de 2 PC bidirectionnelles





Voie jaune - Rue Henri Duparc - partie est

Actuellement : Rue étroite passant devant deux écoles. Limitation à 30 (pas de zone 30)

Passage du bus T3 devant l'école.

Propositions :

PC bidirectionnelle nord desservant les écoles
primaire Jean Moulin et maternelle Duparc

Zone 30 dans toute la rue

Sens unique motorisés sauf
bus (voie de stockage sur
l'actuel stationnement dans
la rue)





Voie jaune - Rue Henri Duparc - partie ouest

Besoin de continuité cyclable lors de la traversée du bd Jean Moulin.

Partie ouest : rue extrêmement large (>8m), stationnement à cheval sur les trottoirs (vitesses excessives ?)

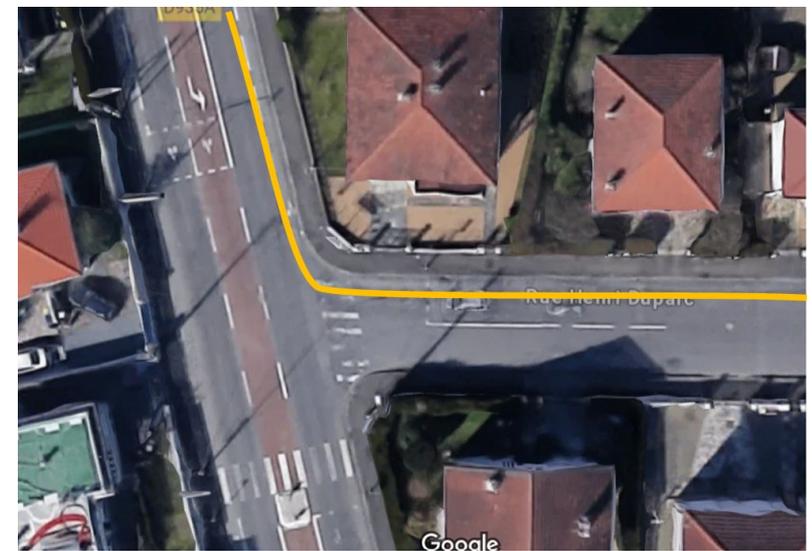
Proposition : PC bidirectionnelle côté nord



Voie jaune - *Bd du Général de Lattre de Tassigny*



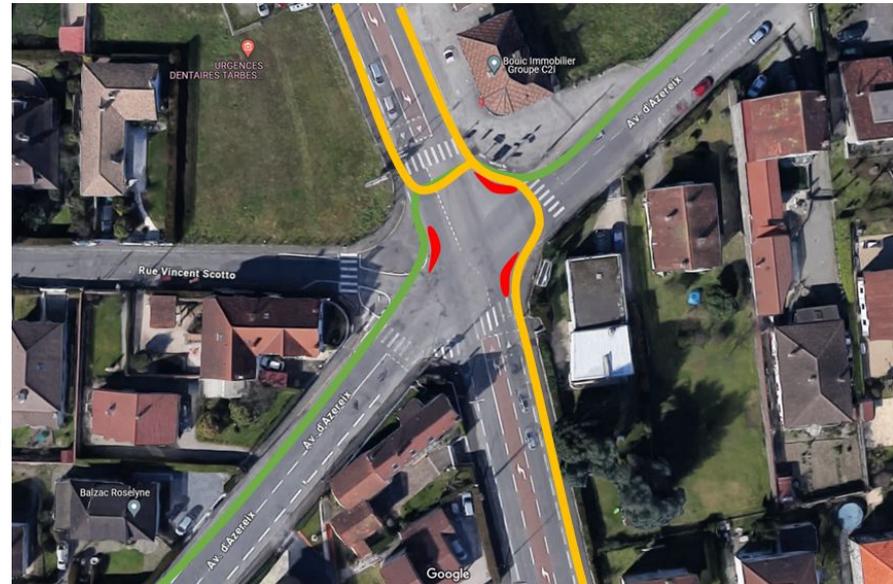
Proposition : PC unidirectionnelle côté est
→ Permet d'être reliée à la PC birir côté nord de la rue Henri Duparc sans interruption ni besoin de feu
→ Besoin d'assurer la continuité et la priorité au niveau des rues Louis David, Pierre Bonnard et Toulouse Lautrec



Voie jaune - *Bd du Général de Lattre de Tassigny*



- Croisement de l'av. d'Azereix (**voie verte**) avec le bd du Général de Lattre de Tassigny (D935A)
- **Proposition** : Créer des feux cyclistes avancés (*sas vélo inexistant/non suffisants*) faisant partie intégrante d'un carrefour "à la hollandaise" à la croisée des voies verte et jaune avec des îlots protecteurs (Transformation de la voie jaune bidir. côté est en unidirectionnelles vers le nord)



Voie jaune - *Bd du Général de Lattre de Tassigny suite*



Stationnement récurrent sur les bandes cyclables, non verbalisé. Vitesse élevée

Proposition :

PC bilatérales unidirectionnelles protégées (poteaux/pots de fleurs etc.)

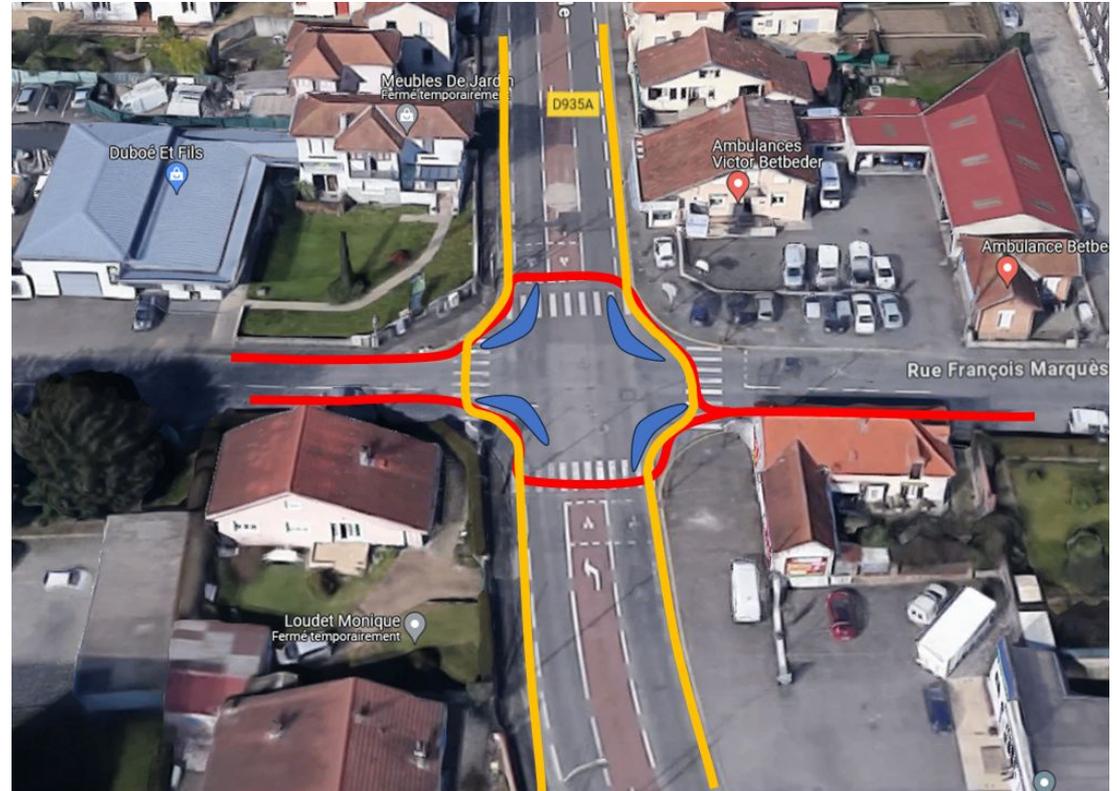


Voie jaune - Croisement Lattre de Tassigny / Marquès



Croisement avec la **voie rouge**

Proposition : carrefour “à la hollandaise”



Voie jaune - *Bd de Lacaussade*



Stationnement récurrent sur les bandes cyclables, non verbalisé. Vitesse élevée. Arrêts bus T2

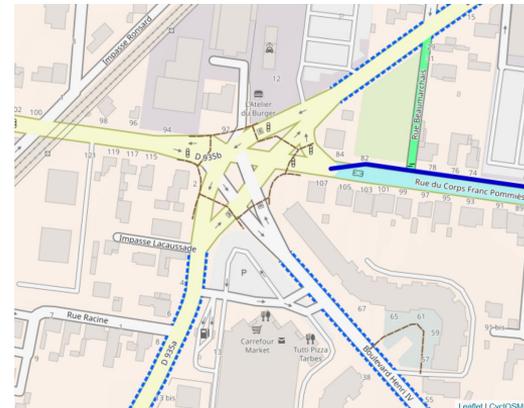
Proposition : PC bilatérales unidirectionnelles protégées (poteaux/pots de fleurs etc.), plateformes pour arrêts de bus



Voie jaune - Carrefour route de Pau

Problématiques :

- Croisement de **5 branches**
- Traversée de la **ligne ferroviaire** à environ 90 m à l'ouest du carrefour
- Pas de feux piétons à toutes les traversées et **mauvaise accessibilité** pour les PMR
- Très **dangereux** à vélo
- Début de la PC de la rue du Corps Franc Pomiès (**Voie Violette**) à l'est, BC sur les voies NE, SE et SO qui s'arrêtent toutes avant le carrefour. Rien à l'ouest.

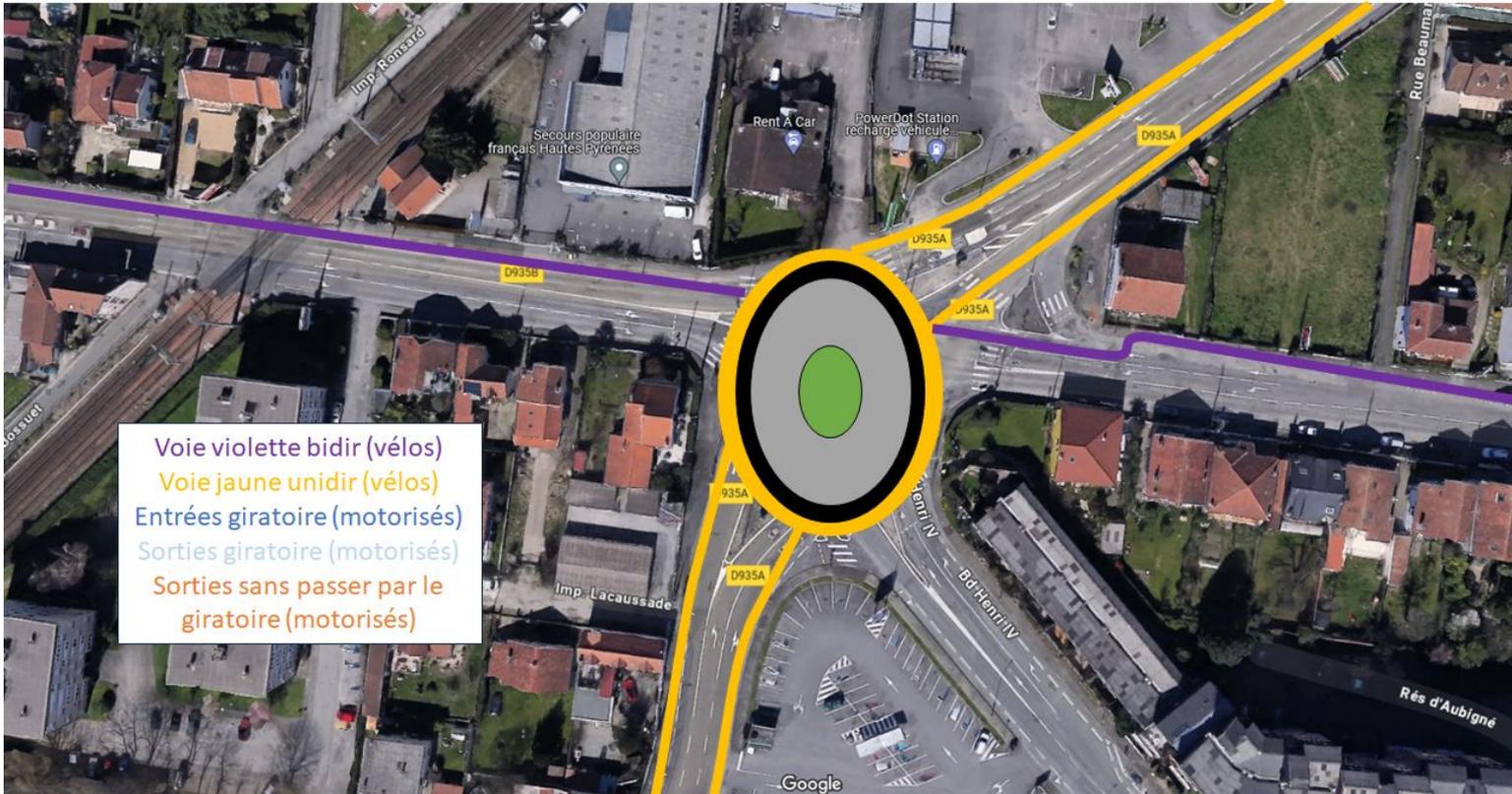




Voie jaune

Carrefour route de Pau

Proposition : giratoire à la hollandaise avec anneau bidir cyclable.
Une seule voie d'entrée et de sortie pour les motorisés. Possibilité de tourner à droite sans passer par le giratoire sur 2 branches.

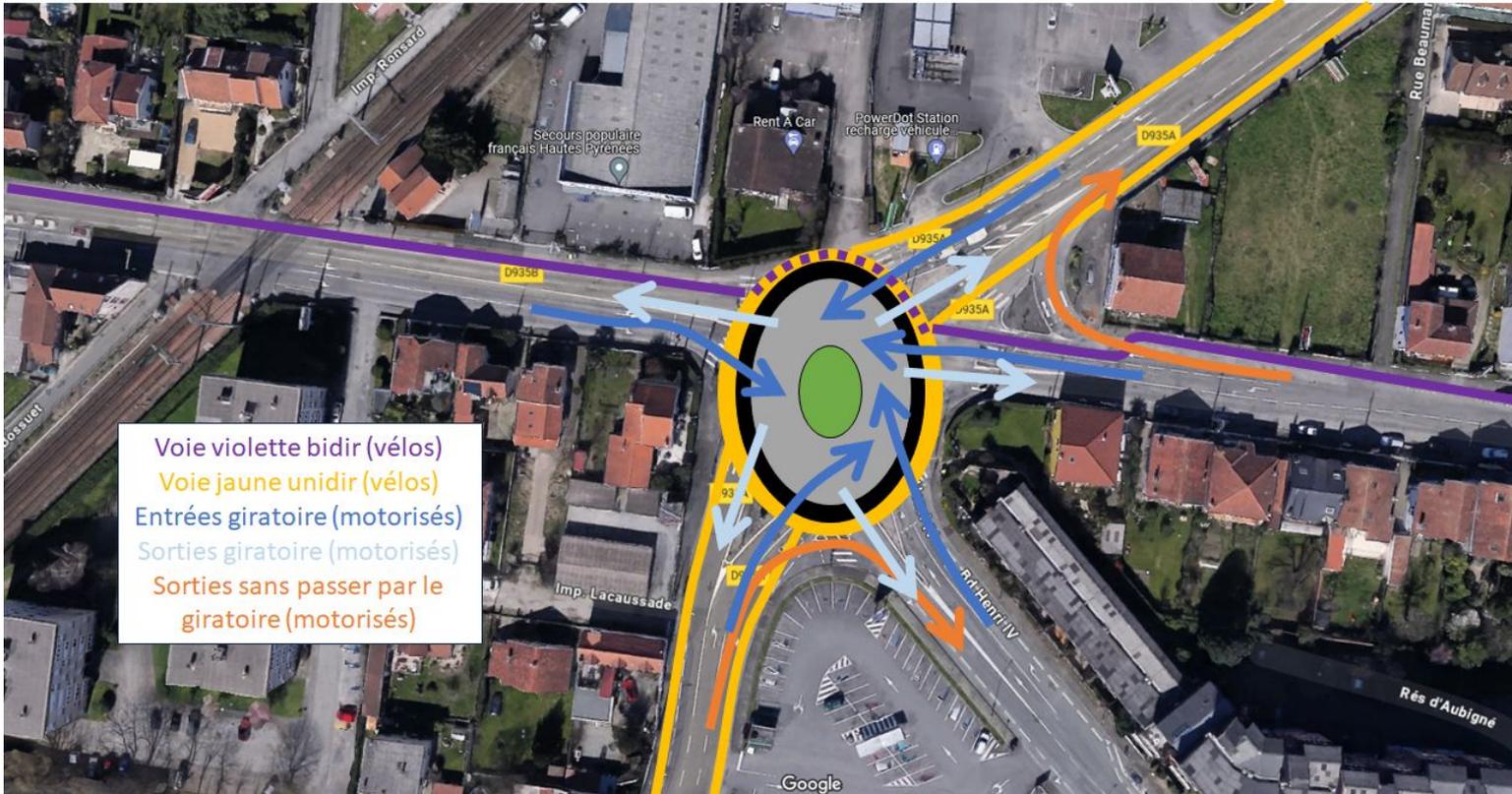




Voie jaune

Carrefour route de Pau

Proposition : giratoire à la hollandaise avec anneau bidir cyclable.
Une seule voie d'entrée et de sortie pour les motorisés. Possibilité de tourner à droite sans passer par le giratoire sur 2 branches.



Voie violette bidir (vélos)
Voie jaune unidir (vélos)
Entrées giratoire (motorisés)
Sorties giratoire (motorisés)
Sorties sans passer par le giratoire (motorisés)

Voie jaune - Carrefour route de Pau



Si difficultés à mettre en place ce giratoire à cause de la **voie ferrée** : mettre des feux en amont du giratoire (*fonctionnels uniquement lors d'un passage de train et uniquement pour les motorisés*) et passer l'arrivée aux voies ferrées à 2 voies au lieu d'une en venant du carrefour



Voie jaune - Bd Maréchal Juin D935A

Actuellement : stationnement unilatéral sur 135m : 95% du temps totalement vide. Présence de grands parkings à proximité (Noz et PlanetForm) et d'un dépose-minute (/utilisé comme tel?) en face du collège des Pyrénées.

Proposition : suppression du stationnement sur la voirie, création de 2 PC bilatérales unidirectionnelles et élargissement des trottoirs



Voie jaune - *Giratoire Reffye* - Total & Centre des Finances



Voie jaune unidir au sud reliée à la **voie verte** bidir à l'est (vers la gare) et au nord avec la suite de la voie jaune bidir

Proposition :

- Suppression des terre pleins entre les voies afin que les motorisés croisent à angle droit les cyclistes (bidirectionnelle dans le giratoire afin de ne pas passer devant la station essence Total)
- Rétrécir les arrivées dans le giratoire (passage à 1 voie) → ralentissement nécessaire

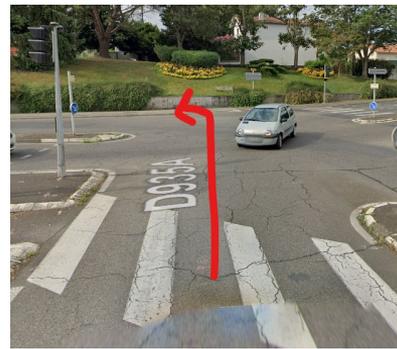


Voie jaune - *Passage sous la voie ferrée*



Problématiques :

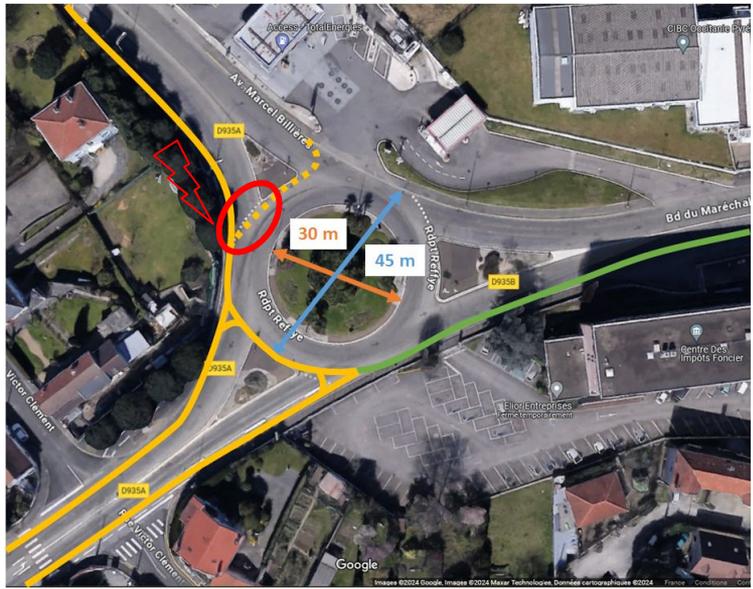
- Vitesses élevées,
- Passage de nombreux camions et semi-remorques,
- Passage étroit piétons/vélos sous le pont (côté sud), difficile de trouver la place pour piétons + PC bidir d'un seul côté
- "trottoir cyclable" difficile d'accès (à **angle droit**)





Voie jaune - *Passage sous la voie ferrée*

Continuer le giratoire "à la hollandaise" ne paraît pas être une bonne idée car les automobilistes regardent à gauche avant d'entrer dans le giratoire et ne s'attendent pas à voir arriver quelqu'un de la droite.



Pas de proposition de passage par le nord du giratoire car :

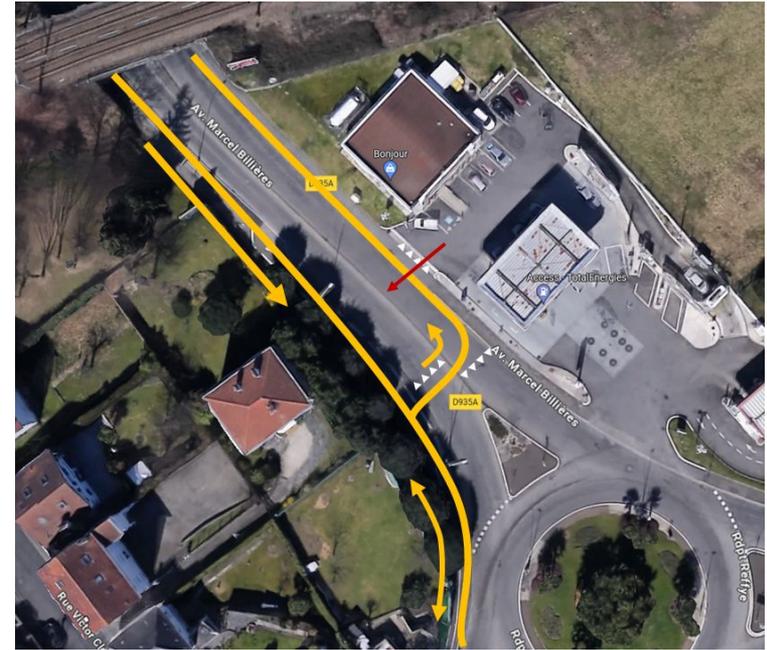
- 3 entrées/sorties de la station Total
- vitesse élevée depuis le giratoire vers l'entrée principale de Total
- **voie verte** côté sud

Voie jaune - Passage sous la voie ferrée



Proposition : Faire traverser les cyclistes (uniquement dans le sens *giratoire* → N/O) entre le giratoire et la sortie de la station Total avec plateau traversant et priorité.

⇒ passage d'une PC bidir à 2 PC unidir

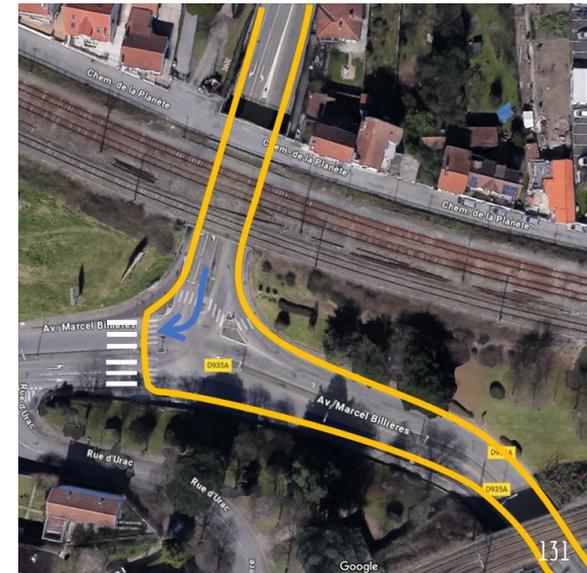


⚠ Point de vigilance : plateau surélevé **nécessaire** pour obliger à ralentir car axe en direction du soleil levant, risque (réel) d'éblouissement le matin

Voie jaune - *D935A vers rue Jean Mermoz*

Proposition :

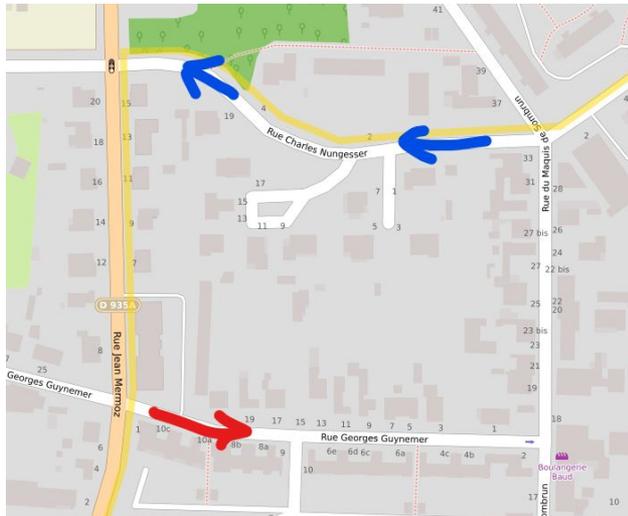
- Passage sous les voies côté ouest à un voie pour permettre le passage d'une PC unidir (→ une seule voie pour tourner à droite et à gauche mais permet de croiser les cyclistes à **angle droit** pour une meilleure visibilité)
- Besoin de déplacer le passage piéton
- Permet une éventuelle continuité sur l'Avenue Marcel Billières à l'ouest
- Elargissement des trottoirs sous le pont



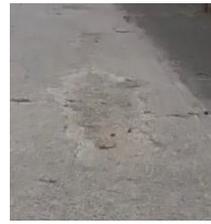
Voie jaune - Rue Charles Nungesser



Proposition : Mise à sens unique (sens **ouest** ← **est**) de la rue Charles Nungesser afin d'avoir la place pour une PC bidirectionnelle. Le sens **ouest** → **est** peut se faire via la rue Georges Guynemer en sens unique comme c'est déjà le cas actuellement

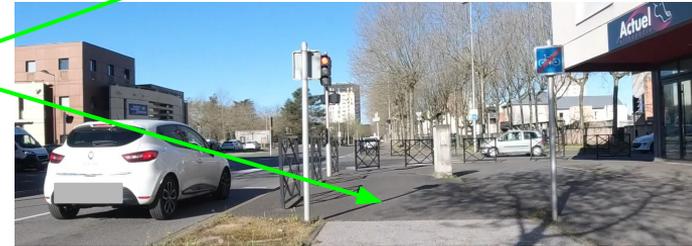
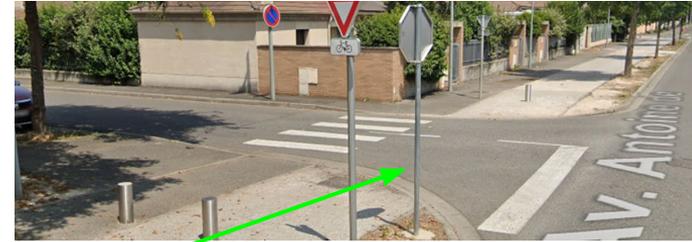


Voie jaune - Av. St Exupéry



Problématiques :

- Une partie en stabilisé avec d'énormes trous au niveau des sorties de garages
- Pas de plateaux traversants, pas de priorité, traversée de trottoirs, pas de continuité
- Actuellement PC réalisée à moitié (bd de Garigliano à l'av. de la Libération)
- S'arrête brusquement au croisement avec le bd de Garigliano



Voie jaune - Av. St Exupéry



Problématiques : conflits d'usages : trottoir extrêmement étroit, "piste cyclable" agréable (ombragée, loin des voitures qui circulent et des véhicules stationnés) mais sans pictos au sol



La partie sous l'herbe le long des habitations est en théorie un trottoir mais n'est pas entretenu ⇒ pas utilisé comme tel

Voie jaune - Réfection Av. St Exupéry

Problématiques récentes : Réfection de la voirie (2 voies de circulation et 2 voies de stationnement) fin 2023 alors qu'un plan vélo est prévu.



Association Vélorution Tarbes
29 Bd du Maréchal, Bx 9
65000 Tarbes
velorutiontarbes@gmail.com

Tarbes, le 27/09/2023

Cette avenue étant large d'environ 10 mètres hors trottoirs, 17 mètres avec les trottoirs, il nous semble que la Ville devrait pouvoir trouver la place de créer un aménagement cyclable entre l'avenue Albouca Larraurie et la Rue des Hortensias afin de créer une continuité cyclable jusqu'au boulevard de Ganglano.

*Vous noterez dans les plans proposés le maintien d'un stationnement unilatéral afin de satisfaire aux exigences des résidents. Si la solution d'aménagement cyclable bilatérale est choisie, merci de ne pas oublier de faire la continuité entre la piste cyclable en stationnement et l'aménagement cyclable existant sur la rue des Hortensias et l'avenue Albouca Larraurie.

Monsieur Gérard TREMEAU, Maire de Tarbes,
Monsieur Laurent BRICOUX, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,
Monsieur Laurent BRICOUX, conseiller municipal en charge de l'aménagement, de la Circulation, de la Mobilité (voies et du Plan Véo),
Monsieur Frédéric LAVAL, adjoint au Quatrième Adjoint,
Mairie de Ville,
Place Jean-Jaures
65000 Tarbes

Objet: rénovation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry - application de l'article L228-2 de la loi LOM

Monsieur le Maire,
Messieurs les élus,

Nous tenons à attirer votre attention sur la situation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry, qui fait l'objet de travaux de réfection. Serait-il possible de nous indiquer quel aménagement cyclable sera créé, comme le prévoit la loi LOM ?

Pour rappel, voici l'article :

L228-2. *À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements adaptés, permettant aux usagers les plus vulnérables, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacement urbain, lorsqu'il existe.*

Cet article a fait l'objet de nombreuses jurisprudences qui conduisent à expliciter le texte, sur plusieurs points :

- Réalisation, rénovation ou simple réaménagement : voir notamment Douca 30 décembre 2003, Nantes 20 juin 2009, et ces travaux doivent être réalisés. [1] Les zones consistant des rénovations de voies urbaines
- Le terme « en fonction des besoins et contraintes de la circulation » (Nantes 26 juin 2009) et les besoins de la circulation font conduire à privilégier un aménagement permettant de développer une capacité suffisante d'accrochage dans les zones de circulation « mixte » par un argument pour ne pas faire d'aménagement cyclable.
- Les orientations du plan de déplacement urbain (Nantes 26 juin 2009) : qu'enfin, le moyen de ne pas que le texte d'aménagement cyclable ne soit l'absence de possibilité de proposer des itinéraires cyclables spécifiques sur les voies ou dans les zones existantes une « itinéraire autoroutier » de 20 mètres, sur cette influence sur l'obligation relative à la mise au point d'itinéraires cyclables posée par les dispositions précitées de l'article L228-2 au code de l'aménagement.

L'ensemble du mouvement de la chaussée étant en réfection, il nous paraît évident que la loi LOM doit s'appliquer ici.



Vous trouverez ci-dessous deux propositions de réaménagement de l'avenue afin de respecter les dispositions de la loi LOM, sous forme soit d'un aménagement cyclable bilatéral unidirectionnel, soit d'un aménagement cyclable unilatéral bidirectionnel, dans le but de créer une continuité cyclable avec la piste cyclable existant entre la rue des Hortensias et le bd de Ganglano.

Envoi d'une lettre de Vélorution Tarbes à la Mairie sur la question des travaux de réfection de toute la couche de roulement d'une rue alors que celle-ci sera refaite dans le cadre du plan vélo (+ loi LOM)

Vélorution Tarbes représentant les cyclistes du quotidien, nous regrettons de ne pas avoir été consultés quant au réaménagement de cette rue qui constitue un axe majeur est-ouest reliant Tarbes à Aurelhan en desservant le lycée professionnel Sidois-Vignus.

Large, rectiligne, très passante, avec des automobilistes et roulant vite, il nous paraît urgent de créer un aménagement cyclable sécurisé à cet endroit. La piste cyclable entre l'avenue de la Libération et le Bd de Ganglano, certes non continue, est ce qui se rapproche le plus d'une piste cyclable agréable et sécurisée car en bitume (et non en stabilisé comme entre la rue des Hortensias et l'avenue de la Libération) et séparée du trafic automobile par du stationnement et des allées. Le trottoir piéton généraliserait cependant à fine éponge et réseau, pour prévenir les nombreux piétons marchant sur la piste cyclable à cet endroit.

Nous nous tenons à votre disposition en tant qu'association représentant les cyclistes du quotidien afin de vous aider à trouver des solutions cyclables compatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur et cohérentes à l'échelle de l'agglomération, ce qui améliorera la qualité de vie et renforcera l'attractivité de la Ville.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder au présent courrier.

Respectueusement vôtre,

Voie jaune - Réfection Av. St Exupéry



Réponse de la Mairie de Tarbes :



Gérard TRÉMÈGE
Maire
Président de la Communauté
d'Agglomération
Tarbes-Landes-Pyrénées
Ancien Député

*Envoyé en pli le 25/10/2023
par: chloé.laune*

VILLE DE TARBES

Madame [redacted]
Présidente
Association Vélorution Tarbes
29 Bd du Martinet, Bât 9
65000 TARBES
mail: vélorutiontarbes@protonmail.com
Tarbes, le 11 octobre 2023

023103169
Pôle Direction de la Qualité de Vie Urbaine
Objet : Travaux Avenue Antoine Saint Exupéry
Réf : service VRD - GT/GC/VG
Affaire suivie par : M. Guillaume COCHET - 05.62.44.47.79

Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 27 septembre 2023 intitulé « rénovation de l'avenue Antoine de Saint-Exupéry – application de l'article L228-2 de la loi LOM ». Je tiens à vous manifester l'intérêt particulier que je porte à votre correspondance qui apporte des propositions techniques pertinentes sur les enjeux de mobilité actives sur la ville de TARBES.

Je tiens à vous rappeler, au besoin, les orientations que je mène sur la ville de TARBES pour favoriser la pratique du vélo.

Le Maire Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux veille à ce que nos programmes de requalification urbaine respectent les fondements législatifs en vigueur avec cet enjeu précité. Le Conseiller Municipal délégué aux mobilités, travaille régulièrement avec les représentants des usagers du vélo dans une démarche de concertation active en vue d'instaurer un dialogue constructif sur les opérations de requalification urbaine.

Par leurs implications, ils contribuent aux échanges entre concepteurs et usagers, permettant de concilier les obligations fixées par la loi LOM auxquelles vous faites référence et les programmes pluriannuels d'investissements (PPI) des travaux d'aménagement ou de rénovation de voiries que je soutiens.

Aujourd'hui, vous nous interrogez au sujet de l'avenue Saint Exupéry qui fait l'objet d'une réfection de la couche d'usure de surface de la chaussée par la technique des enrobés coulés à froid (ECF). Ces travaux ne sont pas assimilables à un aménagement ou une rénovation de voirie urbaine à proprement parler car ils correspondent à l'entretien courant des chaussées réalisé sur plusieurs rues depuis de nombreuses années. Ils constituent des actions techniques localisées visant à préserver la sécurité des usagers et à maintenir en état la surface dite couche supérieure de roulement et la structure inférieure des

chaussées dont leur étanchéité. Ces actions permettent de garantir les conditions obligatoires d'usage de ces infrastructures routières avant d'engager les programmes de travaux, proposés et débattus au sein de l'organe délibérant, le Conseil Municipal.

Aussi, les liaisons cyclables dont vous nous faites part ne seront pas réalisées en 2023 à l'issue de cette réfection de la couche d'usure de roulement.

Néanmoins, j'ai pris l'information auprès de mon service VRD qu'un programme de travaux sur le PPI est bien proposé à compter de 2024-2025 permettant de poursuivre jusqu'à l'avenue Alsace Lorraine, l'aménagement cyclable unilatéral bidirectionnel existant, ce qui confirme la faisabilité technique et l'intérêt de cette proposition que vous présentez aussi.

Ces infrastructures seront en lien avec le programme d'aménagement de la rue de Perseigne, prévu en 2024-2025, qui prendra en compte les obligations de la loi LOM.

Egalement, un plan vélo opérationnel pour le 1^{er} trimestre 2024 nous permettra d'orienter nos actions avec toute la pertinence nécessaire.

J'espère vous avoir traduit l'ambition politique que nous poursuivons en matière de mobilités actives telles que l'usage du vélo.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Vélorution Tarbes espère ainsi que la continuité de la piste cyclable de l'avenue Antoine de St Exupéry sera respectée selon les préconisations faites par l'association



Le Maire

Gérard TREMEGE

Voie jaune - Av. St Exupéry

Proposition :

- Création d'une PC bidirectionnelle côté nord,
- en enrobé (et non stabilisé),
- avec pictos vélos pour éviter les conflits piétons/vélos,
- et assurant la continuité lors de carrefours,
- sur tout le long de l'avenue Antoine de St Exupéry et la rue Charles Nungesser, au moins jusqu'au Bd Alsace-Lorraine, voire jusqu'à la rue Kléber (cf [voie bleue](#)).



Nous recommandons également de prévoir dans un second temps la possibilité de continuer cette PC jusqu'à Aureilhan via le Bd Pierre Renaudet.

Quartier nord - *Laubadère*



Proposition : mise de tout ce quartier résidentiel en **Zone 30** délimitée :

- au nord : bds des Ardennes et des Vosges, qui devront être aménagés avec une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté,
- à l'ouest : rue J. Mermoz, déjà équipée de bandes cyclables à transformer en pistes,
- au sud : emprises ferroviaires,
- à l'est : av. Alsace-Lorraine, elle aussi à passer à 30 km/h en raison des feux et des commerces qui la jalonnent (*de plus elle est limitrophe du quartier St Antoine que nous proposons également de passer en Zone 30 : cf. Voie Bleue*)